

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SOUBRAN**

Date de la convocation

28 décembre 2022

Séance du mardi 4 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre janvier, le Conseil Municipal de SOUBRAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Maud MAINGOT, maire.

Présents : François RIPPE, Bernard PERODEAU, Thierry SAMSON, Nicolas ARDOUIN, Maud MAINGOT ;

Absents : Christelle JEANNEAU, Céline KLINUSKI, Frédéric PLAT.

Pouvoirs : aucun

A été nommé secrétaire de séance : Nicolas ARDOUIN

Le conseil débute la séance à 20h35.

En raison de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, le quorum se fait au tiers des personnes présentes, selon le décret n°2021 699 du 1^{er} juin 2021 modifié, articles 1 et 47-1.

Le compte rendu du 22 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présent.

1- Adhésion au service de retraite du Centre de Gestion de Charente Maritime

Madame le maire explique que le centre de gestion, dans le cadre de sa mission de conseil, effectue le contrôle des dossiers de retraite des agents des communes qui adhèrent à ce service. Ce n'est pas inclus dans le contrat initial car cela reste une mission facultative pour laquelle il faut passer une convention. C'est la signature de cette convention dont est l'objet du vote.

Le conseil vote l'adhésion à l'unanimité des membres présents.

2- Vente d'un chemin à un particulier.

Le conseil décide de reporter cette question à la prochaine séance du conseil.

3- Demande de subvention au département pour la DECI (Défense Extérieure Contre les Incendies)

Madame le maire rappelle que dans le cadre de la DECI deux bâches et un poteau incendie sont programmés en travaux prochainement. L'état subventionne 60% de la dépense au titre de la DETR 2020, il faut en faire la demande au département. Madame le Maire présente aux membres du Conseil le devis de la RESE pour une bâche de 60M3, programmée au lieu-dit « Chez Guément », pour un prix de 10726.91€ TTC (bâche, terrassement et branchements compris). Ce qui fait une aide de 5363,45€.

Le Conseil vote à l'unanimité des membres présents pour solliciter l'aide du département et réaliser les différentes démarches et travaux.